



CONSEIL MUNICIPAL DU

4 novembre 2019

Ont assisté à la séance :, Madame Brigitte JACQUEMOT, Maire ; Monsieur Bertrand REMOND, Monsieur René MARAND, Madame Nelly RENAUDIN, Maires Adjoints ; Madame et Messieurs Jérôme BEAULIER, Pierre CUYPERS Sébastien GERMAIN, Sylvain GORRET, Bernard JACQUEMIN, Catherine JOLIVET, Martial ROUSSEAU, Conseillers municipaux.

Absent excusé : Daniel HUREAU, pouvoir à Nelly RENAUDIN

Absents: Jean-Mary LARGILLIER, Valéry LEGENDRE, Arnaud SZPUNAR

Secrétaire de séance : Nelly RENAUDIN

Le conseil commence à 19h06.

Arrivée de Jérôme BEAULIER à 19h28 (participe aux votes à partir du point 5 « Participation à la classe de mer)

Le maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- **Participation au Repas de Noël des anciens.**

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 septembre 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (11 voix *Pour*) Le compte-rendu du conseil municipal du 9 septembre 2019.

2/ Approbation de la mise en compatibilité du PLU

Le maire rappelle que le PLU la mise en compatibilité du PLU fait suite au projet de champs photovoltaïque de Total Solar, sur une parcelle propriétaire de l'industriel, entre Bisseaux et Bagneaux.

L'enquête publique visant à permettre l'établissement d'un permis de construire et la déclaration du projet d'intérêt général s'est déroulée du 21/08 au 23/09/2019. Il en ressort que :

- le projet qui s'inscrit dans un contexte de développement de l'énergie solaire photovoltaïque répond aux ambitions européennes de développement des énergies renouvelables ;
- la parcelle concernée ne peut être réhabilitée en tant que terre agricole ;
- le projet n'aura aucun impact sur la faune et la flore.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration de projet d'intérêt général en portant mise en compatibilité du PLU de la commune. Le rapport et les conclusions restent à la disposition du public, en mairie, pendant un an.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (11 voix *Pour*) La mise en compatibilité du PLU.

3/ CCBN : Approbation du rapport CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

Le maire rappelle que la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

La CLECT a intégré le transfert de compétence en matière de transport. La CCBN se substitue à la commune de Nangis pour la participation financière à la ligne régulière de Nangis inscrite dans le réseau du bassin Est-Seine-et-Marne et Montois.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (11 voix *Pour*) les termes du rapport CLECT.

4/ Contrat rural : Mission de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie

Le maire indique qu'un projet de contrat rural visant à réaliser des travaux de voirie à La Noue (rue de la chaussée), Bonfruit (rue du jour / rue de l'Ormo), Bagneaux (rue de la plaine) est à l'étude. Le contrat rural permet de prétendre à l'obtention d'une subvention (70 % plafonnée à 370 000 € HT) de la part de la Région (40%) et du Département (30 %).

Un bureau d'études aura la charge d'effectuer, le chiffrage des travaux, la recherche des entreprises au regard de la législation, d'engager toutes les demandes nécessaires pour l'obtention de la subvention, de suivre les travaux et de procéder à leur réception après parfait achèvement. Le Maire propose de confier cette mission au bureau d'études PRELY Ingenierie pour un montant de 29 880 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (11 voix *Pour*) de confier cette mission au bureau d'études PRELY Ingenierie.

5/ Participation à la classe de mer

Un projet de classe de mer à Noirmoutier du 1^{er} juin au 5 juin est envisagé pour la classe de CM1-CM2 (23 enfants). Coût estimatif par enfant : 400 €.

Le maire propose que la municipalité prenne en charge 50 % de cette dépense.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (12 voix *Pour*) de participer à hauteur de 50 % aux frais de la classe de mer.

6/ Centre de gestion : Adhésion assurance du personnel

Etude pour donner au centre de gestion le pouvoir de souscrire pour le compte de communes adhérentes à un contrat d'assurance pour le risque des agents.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (12 voix *Pour*) de participer à cette étude.

7/ Participation au repas de Noël des séniors de la commune

Le repas de Noël des anciens de la commune aura lieu à la salle des fêtes d'Aubepierre le dimanche 8 décembre.

Le maire propose une prise en charge totale des frais par la municipalité pour les seniors et leurs conjoints ainsi que pour les conseillers présents. Il sera demandé une participation de 50 % aux conjoints des conseillers présents.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (12 voix *Pour*).

8/ Questions diverses

- Un défibrillateur va être installé à Aubepierre dans la cour de la mairie (positionnement choisi afin de rester accessible à tous). Des panneaux seront installés notamment à la salle des fêtes pour signaler sa présence et son positionnement.
- Suite aux travaux liés à l'électrification de la ligne SNCF entre Aubepierre et Pecqueux les bas-côtés ont été endommagés (travaux commandés par Orange). Il en résulte un risque pour les véhicules. La mairie a adressé un courrier pour demander la remise en état des bas-côtés.
- Depuis plusieurs semaines, le secteur de Bonfruit / Courfruit rencontre de sérieuses difficultés sur le réseau Orange (lignes téléphoniques et accès internet hors service). La mairie tente d'organiser une réunion publique avec Orange.
- Trésorerie de Nangis : la trésorerie de Nangis sera fermée à compter du 1^{er} janvier 2020. La mairie s'associe à un courrier de la CCBN pour dénoncer cette fermeture.

La séance est levée à 21h30